



## Acces a un Droit de passage

Par **varois**, le **04/06/2013** à **17:36**

bonjour mon voisin a un droit de passage qui abouti sur une impasse(chemin privé dont il n'a pas l'accès un jugement en a interdit l'accès sans l'accord du propriétaire qu'il n'a pas)il me réclame l'accès a ce passage en a-t-il le droit en sachant qu'il ne pourra pas aller au-delà de mon terrain non que son terrain restera enclavé merci d'avance

Par **youris**, le **04/06/2013** à **18:33**

bjr,

je comprends que votre voisin a un droit de passage qui ne lui permet pas de passer. il a le droit de vous réclamer le passage mais vous avez le droit de refuser si votre voisin n'a aucun titre prouvant l'existence d'une servitude entre son terrain et le vôtre. une servitude ne peut s'acquérir que par un titre et non par prescription.  
cdt

Par **varois**, le **04/06/2013** à **22:01**

bonsoir il a une servitude notariée mais la servitude abouti sur un mur de pierre chez moi! une servitude ne doit pas être un accès à la voie publique?